

SOCIÉTÉ HERPÉTOLOGIQUE DE FRANCE

Agréée par le Ministère de l'Environnement depuis le 28 février 1978

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 14 novembre 2020, de 10h à 11h15

Dans le cadre spécifique de l'ordonnance 2020-231 en date du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées, en raison de l'épidémie de covid-19, l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue exceptionnellement par conférence audiovisuelle, sans que les membres ne soient présents physiquement ou par voie dématérialisée.

Afin de permettre aux membres de s'exprimer, trois dispositifs leur ont été proposés :

- Une plateforme sécurisée en ligne pour voter anonymement l'ensemble des délibérations,
- Le vote par correspondance,
- La possibilité d'adresser une procuration sans indication de mandataire.

COMPTE-RENDU / PROCÈS VERBAL

1. Ouverture de l'AGO par le Président et annonce des scrutateurs désignés

Le Président ouvre l'AGO en rappelant le caractère exceptionnel de sa forme dématérialisée à huis clos. Il déplore le fait de ne pouvoir communiquer avec les adhérents de l'association afin de leur présenter de vive voix les éléments présentés ce jour, sous la forme d'un diaporama.

Le Président présente l'ordre du jour et annonce les deux scrutateurs désignés : Jean Cassaigne et Ludivine Quay.

Le Président mentionne la présence de M. Jérôme Dauris, commissaire aux comptes (cabinet Alba Audit, groupe Athos Conseil – 70 boulevard du Danemark – 82 000 Montauban) et Mme Michelle Tronel, sa collaboratrice.

Il passe ensuite la parole à Ludivine Quay afin qu'elle annonce l'attribution des pouvoirs et le quorum. Ludivine Quay annonce l'attribution des 8 pouvoirs :

- | | |
|--|---|
| ▪ Bernard Boussac, pouvoir à Jean Cassaigne, | ▪ Jean-Jacques Le Baron, pouvoir à Jacques Thiriet, |
| ▪ Hugo Cayuela, pouvoir à Ludivine Quay, | ▪ Didier Montfort, pouvoir à Stéphane Bellenoue, |
| ▪ Jean-Charles Drouet, pouvoir à Jacques Sacchi, | ▪ Damien Troquereau, pouvoir à Laurent Barthe, |
| ▪ Michel Lamouille, pouvoir à Claude Miaud, | ▪ NaturEssonne, pouvoir à Pierre Rivallin. |

Ludivine Quay annonce ensuite les informations liées au quorum : 13 administrateurs présents (Damien Aumaitre, Jean-Marie Ballouard, Éric Graitson, Jérémie Souchet, Laurent Barthe, Stéphane Bellenoue, Maud Berroneau, Jean Cassaigne, Claude Miaud, Ludivine Quay, Pierre Rivallin, Jacques Sacchi et Jacques Thiriet) + 8 pouvoirs, soit 21 membres présents ou représentés.

> **Le quorum est atteint.**

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2019 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation. L'ensemble des membres ayant exprimé leur voix ont utilisé la plateforme en ligne, Ludivine Quay présente le résultat des votes :

- 127 votes exprimés sur 374 membres, dont 8 procurations
- 107 « oui », 0 « non » et 20 « ne se prononce pas »

> **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2019 est adopté à la majorité.**

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas



3. Renouvellement des membres du conseil d'administration 2020-2021

Le conseil d'administration de la SHF se compose actuellement de 15 membres élus :

- Damien Aumaitre
- Laurent Barthe (**président**)
- Jean-Marie Ballouard
- Stéphane Bellenoue (**trésorier adjoint**)
- Maud Berroneau
- Jean Cassaigne (**secrétaire**)
- Hugo Cayuela
- Eric Graitson
- Claude Miaud
- Cécile Patrelle-Lombard
- Ludivine Quay (**1^{ère} vice-présidente**)
- Pierre Rivallin (**trésorier**)
- Jacques Sacchi (**2^{ème} vice-président**)
- Jérémie Souchet
- Jacques Thiriet (**secrétaire adjoint**)

Le tiers sortant est composé de :

- Damien Aumaitre a effectué un mandat et est rééligible,
- Stéphane Bellenoue a effectué deux mandats et est rééligible,
- Cécile Patrelle-Lombard a effectué un mandat et est rééligible,
- Jacques Sacchi a effectué un mandat et est rééligible,
- Jacques Thiriet a effectué un mandat et est rééligible.

Cinq postes sont à pourvoir. Messieurs Damien Aumaitre, Jacques Sacchi et Jacques Thiriet ne se représentent pas. En complément des candidatures de M. Stéphane Bellenoue et Mme Cécile Patrelle-Lombard (administrateurs sortants), un nouveau candidat est déclaré : M. Alexandre Roux.

Les résultats des votes seront annoncés en fin de réunion, une répartition du tiers sortant sera réalisée en fonction du nombre de voix obtenues par chaque candidat(e) élu(e). Le Président souligne le fait que deux postes resteront vacants.

4. Rapport moral 2019

Le rapport moral 2019 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).

Le Président donne lecture de ce rapport moral.

5. Rapport d'activité 2019

Le rapport d'activités 2019 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).

Le Président présente les principaux projets réalisés ainsi que les commissions thématiques et la publication du bulletin scientifique. Sur ce dernier point, il précise qu'un groupe de travail s'est constitué fin 2019 pour mener une réflexion sur le devenir du bulletin.

6. Rapport financier 2019

Le rapport financier 2019 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation (annexe 1).

Le Trésorier donne lecture de ce rapport financier et précise que pour la 4^{ème} année consécutive, la SHF affiche un résultat excédentaire à hauteur de 13 185.61 € pour l'exercice 2019.

7. Budget prévisionnel 2020

Le budget prévisionnel 2020 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2020 équilibré pour un montant de 405 038 €.

8. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

M. Dauris rappelle que le jugement est porté sur les comptes qui ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 6 juin 2020. Il fait la lecture de deux points spécifiques de son rapport : l'opinion et la justification des appréciations.

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

Concernant l'opinion, il certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Concernant la justification des appréciations, il précise qu'il a été conduit à contrôler notamment la comptabilisation des opérations relatives aux subventions reçues au cours de l'exercice. Il a obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de l'association, grâce à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place pour appréhender ces opérations.

9. Montants des cotisations 2021

Le montant des cotisations 2021 a été envoyé à tous les membres en même temps que la convocation.

Le Président en fait la présentation, en précisant que les montants restent inchangés par rapport à 2020 avec la création d'une adhésion « personne morale » :

- Adhésion individuelle tarif normal : 22€
- Adhésion individuelle tarif réduit : 11€ (étudiants, moins de 25 ans et demandeurs d'emploi)
- Adhésion familiale (minimum 2 membres) : 25€
- Adhésion personne morale : 30 €
- Adhésion de bienfaisance : 70€ et plus

10. Résultat des votes du texte des résolutions

L'ensemble des membres ayant exprimé leur voix ont utilisé la plateforme en ligne, Ludivine Quay présente le résultat des votes : 127 votes exprimés sur 374 membres, dont 8 procurations.

- Pour l'approbation et l'adoption du rapport moral 2019 : 115 « oui », 0 « non » et 12 « ne se prononce pas ».

> **Le rapport moral 2019 est adopté à la majorité.**

- Pour l'approbation et l'adoption du rapport d'activité 2019 : 118 « oui », 0 « non » et 9 « ne se prononce pas ».

> **Le rapport d'activité 2019 est adopté à la majorité.**

- Pour le rapport financier 2019 incluant l'affectation du résultat au report à nouveau excédentaire : 115 « oui », 0 « non » et 12 « ne se prononce pas ».

> **Le rapport financier 2019 incluant l'affectation du résultat au report à nouveau excédentaire est adopté à la majorité.**

- Pour l'approbation et l'adoption du budget prévisionnel 2020 : 116 « oui », 0 « non » et 11 « ne se prononce pas ».

> **Le budget prévisionnel 2020 est adopté à la majorité.**

- Pour l'approbation et l'adoption du montant des cotisations 2021 : 116 « oui », 0 « non » et 11 « ne se prononce pas ».

> **Le montant des cotisations 2021 est adopté à la majorité.**

11. Résultat des votes pour le renouvellement des membres du conseil d'administration 2020-2021

L'ensemble des membres ayant exprimé leur voix ont utilisé la plateforme en ligne, Ludivine Quay présente le résultat des votes : 127 votes exprimés sur 374 membres, dont 8 procurations.

- Pour la candidature de Stéphane Bellenoue : 109 « oui », 1 « non » et 17 « ne se prononce pas ».

> **Stéphane Bellenoue est élu à la majorité pour un 3^{ème} et dernier mandat jusqu'en 2023.**

- Pour la candidature de Cécile Patrelle-Lombard : 109 « oui », 0 « non » et 18 « ne se prononce pas ».

> **Cécile Patrelle-Lombard est élue à la majorité pour un 2^{ème} mandat renouvelable en 2023.**

- Pour la candidature d'Alexandre Roux : 112 « oui », 1 « non » et 14 « ne se prononce pas ».

> **Alexandre Roux est élu à la majorité pour un 1^{er} mandat renouvelable en 2023.**

Le nombre de membres élus s'élève à 13 pour une capacité de 15, deux postes restent vacants. L'élection des membres du bureau aura lieu lors du conseil d'administration qui suivra l'assemblée générale ordinaire, dès sa clôture.

Le Président remercie les 3 administrateurs sortants pour leur investissement tout au long de leurs mandats respectifs.

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas

12. Questions diverses

Réflexion sur les adhérents de l'association

Le Président constate une significative augmentation du nombre de votes exprimés cette année sur le nombre total de membres, grâce au dispositif de vote sécurisé en ligne : 34% en 2020 contre 24% en 2019.

Claude Miaud précise qu'au-delà de la démarche simplifiée mise à disposition des membres, cette participation s'explique probablement par le développement en 2020 de la communication faite auprès des adhérents sur les activités de la SHF. Il termine en rappelant que la SHF a longtemps été une société savante avec des adhérents majoritairement issus du monde scientifique, point qui a évolué avec le changement important de la vision de l'association.

Le Président rajoute que la finalisation à venir du projet associatif permettra de réfléchir et concrétiser la recherche et l'implication de nouveaux adhérents afin d'avoir un socle plus fort.

Réflexion sur les 50 ans de la SHF en 2021

Ludivine Quay aborde cet événement marquant dans la vie de l'association pour lequel il faut réfléchir à une feuille de route.

Le Président précise que le congrès 2021 organisé à Lille en octobre 2021 sera une bonne occasion pour marquer cet anniversaire, il est également possible d'envisager des événements spécifiques tout au long de l'année. Ce point primordial sera abordé lors du prochain conseil d'administration

Claude Miaud précise qu'il peut être nécessaire et efficace de créer un groupe de travail spécifique.

Réflexion sur la commission « conservation »

Bien que ne faisant plus partie du conseil d'administration, Damien Aumaitre précise qu'il continuera à travailler avec Éric Graitson pour la passation au rôle de responsable et la restructuration de la commission « conservation ».

Le Président le remercie pour son implication.

Damien Aumaitre aborde le devenir du groupe « vipères », constitué lors du festival de Ménigoute en 2018.

Le Président rappelle que ce groupe informel ne s'est pas constitué officiellement au sein de la SHF. Il précise qu'en parallèle, la SHF a obtenu un financement du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en 2020 pour la rédaction d'une évaluation préalable visant à définir la pertinence de la rédaction d'un programme national en faveur des serpents de France métropolitaine. Cette étude va être soumise à un groupe d'experts élargi, incluant les membres de ce groupe « vipères » pour relecture.

Réflexion sur la gouvernance

Pierre Rivallin félicite Laurent Barthe, président depuis octobre 2017. Il souligne son investissement, son dynamisme et sa bienveillance dans les relations au sein du conseil d'administration et avec l'équipe salariée.

Le Président exprime le rapport à son implication, le rendant en effet très exposé sur les changements et dynamiques de l'association. Il précise que c'est pour lui une très belle expérience humaine qui aura marqué sa vie professionnelle et personnelle.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée à 11H15.

Le Président - Laurent Barthe

Le Secrétaire – Jean Cassaigne

Siège social

Société Herpétologique de France
MNHN – CP 41
57 Rue Cuvier
75005 Paris

Siège administratif pour toute correspondance

Société Herpétologique de France
c/o Madame Isabelle CHAUVIN
2014 route de Roquefort
32360 Peyrusse Massas